



Office municipal
d'habitation de Laval

L'ÉLAN

Avril 2022

Le journal
pour les résidents
des habitations de
l'Office municipal
d'habitation de Laval



Services

Les espaces de
stationnement
p.3



Rappel

Renouvellement
de votre bail
p.6



Hommage

Merci madame
Desmeules
p.8

Dans ce numéro :

De nouveaux logis neufs et écologiques	1
Mot de la directrice	2
Comité consultatif des résidents (CCR)	2
La prévention des infections	3
Les espaces de stationnement	3
Le règlement du mois	4
Fêtons ensemble!	4
Travaux majeurs prévus en 2022	5
Renouvellement de votre bail	6
Un nouveau départ pour Eileen	7
Merci madame Desmeules	8
À vous, chers locataires qui...	8

De nouveaux logis neufs et écologiques



Le 1^{er} mars dernier, les locataires des immeubles Val-Martin (EFG), ont pris possession de leur nouveau logis avec une certaine fébrilité!

Ce projet est un travail constant de plusieurs intervenants, qui ont uni leurs compétences et leur savoir afin d'arriver à ce magnifique résultat. Située en plein cœur du quartier Chomedey, la revitalisation de Val-Martin est un endroit stratégique pour répondre à la demande des besoins de citoyens pour l'accès à des logements sociaux

et abordables dans des bâtiments de qualité, accessibles, adaptables et faciles d'entretien.

Munis de logements neufs, écologiques, à haute performance énergétique et à proximité des services, les nouveaux immeubles Val-Martin (EFG) regorgent d'espaces verts, commerciaux et culturels. Ces atouts rendent ce projet unique et exceptionnel par la diversité des services et de sa localisation. Bientôt, l'esprit de communauté, la bienveillance et l'entraide verront le jour. Avec l'entrée progressive des nouveaux locataires, ils sauront redonner vie à ce nouveau quartier et entreprendre un tout nouveau départ.

Ainsi, nous assisterons à l'éclosion d'un nouveau milieu de vie où des amitiés verront le jour, des liens vont se tisser, un sentiment d'appartenance se mettra en place, des histoires de vie seront plus tard racontées.

L'Office est heureux d'accueillir cette nouvelle vie de quartier, une belle aventure qui, à travers le temps, permettra d'aider les générations futures à se bâtir un avenir prometteur et parsemé de rêves et d'espoir.

Bienvenue aux nouveaux locataires!

Une publication de l'Office municipal
d'habitation de Laval

Direction de la rédaction
L'équipe du journal

Révision
L'équipe du journal

Graphisme
Designer pompier

Impression
Documax

Tirage
1 800 exemplaires

Questions et commentaires
communication@omhlaval.ca

Éditeur
Office municipal d'habitation de Laval
3320, rue des Châteaux
Laval (Québec) H7V 0B8
T 450 688-0184
F 450 688-9023
Site web : omhlaval.ca
Courriel : info@omhlaval.ca

Directrice générale
Isabelle Pépin

Président
Nicholas Borne

Dépôt légal, Bibliothèque
et Archives nationales du Québec,
juillet 2016 / ISBN 978-2 9816104

Suivez-nous !



Mot de la directrice



Depuis un peu plus de 2 ans nos vies ont été grandement chamboulées par la pandémie, et bien que la prudence reste de rigueur, nous sommes soulagés de voir poindre à l'horizon un retour à une certaine normalité.

Longtemps nous avons pensé que normalité rimait avec ennui, mais aujourd'hui nous pensons à la normalité en termes de facilité et de sociabilité. Au point de vue des relations humaines, il est maintenant possible d'utiliser pleinement nos salles communautaires (en respectant certaines mesures sanitaires), de prévoir des activités avec les Associations de locataires et aussi de penser à nos projets communautaires. Même les travaux de rénovations majeures débiteront au cours des prochaines semaines. Tout est tellement plus simple quand on revient à la normale !

Le beau temps est à nos portes, la température est douce et n'oubliez pas d'en profiter pour faire le plein de vitamine D. Dehors sur votre balcon ou en profitant d'un des nombreux espaces verts sur le territoire lavallois, les possibilités ne manquent pas !



Isabelle Pépin

////////////////////////////////////

Mot du CCR

Saviez-vous que chaque office a l'obligation légale d'avoir un comité de sélection pour faire l'attribution des logements vacants ?

Ce comité doit vérifier l'admissibilité et le classement des demandeurs de logements (à l'aide d'un système de pointage et de critères de priorités). Il est composé de 3 personnes, dont une doit être élue par les locataires. Évidemment, chacun des membres du comité doit s'engager par écrit à être honnête, impartial et à garder secret le contenu des dossiers discutés au comité. Le mandat de représentant au comité de sélection est d'une durée de 3 ans.

Si ce poste de représentant des locataires vous intéresse, vous êtes invité à présenter votre candidature en communiquant avec Céline Filion, responsable des milieux de vie, au 450 688-0184 poste 132. Vous avez jusqu'au **20 mai 2022 à 16 h 30** pour le faire.

Tous les locataires peuvent déposer leurs candidatures. Bonne chance à tous !

LA PRÉVENTION DES INFECTIONS : Une responsabilité collective

Adoption des mesures d'hygiène reconnues



[Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus)

Québec 

Services

Les espaces de stationnement

Offrir des logements et services pour personnes et familles à faible revenu ou modéré est une mission que l'Office s'efforce de relever au quotidien. L'attribution d'un stationnement suite à l'acceptation d'une offre de logement a été, pour certains d'entre vous, une nouvelle tant espérée, voire une bénédiction. Il est important de suivre et respecter les consignes de stationnement suivantes :



Stationnements réservés aux visiteurs

L'Office réserve des espaces pour visiteurs afin que vous puissiez recevoir vos amis et familles dans votre milieu de vie. Une belle attention qui permet aux personnes qui vous sont chères de vous rendre visite en toute tranquillité. Il est important de noter ceci :

- Ne pas utiliser les espaces de stationnement qui sont strictement réservés aux visiteurs
- Rappeler à vos visiteurs de stationner dans la rue si tous les espaces visiteurs sont occupés

L'état et l'identification du véhicule

- Posséder un véhicule à son nom
- Être en état de circuler et non accidenté

La location d'un espace de stationnement

- L'espace de stationnement est attribué pour un seul véhicule
- Fournir un permis de conduire et une plaque d'immatriculation valides
- Tout changement de véhicule en cours de bail doit être signalé à l'Office
- L'espace de stationnement est valide pour la durée complète du bail et renouvelable lors de votre renouvellement de bail

Vignette de stationnement

- Doit être visible en tout temps
- Une seule vignette par espace de stationnement est remise au locataire
- Fournir le permis de conduire et le certificat d'immatriculation du véhicule pour obtenir une vignette

Pour toute autre demande relative au stationnement, communiquer au :
450 688-0184, poste 105 ou 107
info@omhlaval.ca

Stationnement

Le règlement du mois

Depuis un certain temps, l'Office remarque le non-respect des espaces de stationnement réservés aux locataires et aux visiteurs ou que les documents obligatoires requis pour l'obtention d'un espace de stationnement ou d'une vignette ne sont pas remis au Service à la clientèle. Ces comportements sont contraires aux Règlements d'immeubles selon l'article 19 :

Un espace de stationnement ne peut être loué qu'aux locataires propriétaires d'un véhicule. Le locataire doit fournir son certificat d'immatriculation à son nom en vigueur. Tout changement de véhicule en cours de bail doit être signalé à l'OMHL [...].

[...] Tout véhicule stationné ailleurs que dans l'espace désigné peut être remorqué sans préavis, aux frais du locataire [...].

[...] Le locataire ne peut pas utiliser un espace visiteur [...].

Nous vous demandons de :

- Respecter l'espace de stationnement qui vous a été attribué
- Ne pas garer votre véhicule dans les espaces de stationnement réservés aux visiteurs
- Remettre les documents obligatoires requis pour l'obtention d'un stationnement
- Aviser le service à la clientèle pour tout changement en cours de bail

Événement

Fêtons ensemble!



Le projet *Fêtons ensemble!* permet la réalisation d'événements rassembleurs et festifs dans nos immeubles pour aînés. Il vise à favoriser les relations harmonieuses et le partage de connaissances culturelles entre locataires provenant de milieux différents.

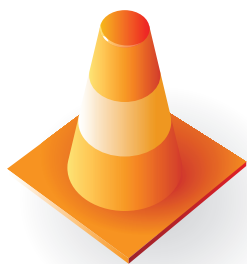
Depuis le mois de juin 2021, 6 événements ont été réalisés dans 4 immeubles. Nous avons pour objectif que tous les immeubles pour aînés de l'OMH de Laval reçoivent la visite du projet d'ici l'automne 2023.



Jusqu'à présent, les locataires de l'OMHL ont pu chanter et danser avec des artistes invités, construire des chartes de bon voisinage autour d'un bon repas, participer au tournage de 2 vox pop sur la vie en communauté, bricoler en bonne compagnie. Merci de vous impliquer, nous apprécions ces petits moments de bonheur!

Ce projet est réalisé en partenariat avec le SCAMA, le CISSS de Laval, le Groupe Promo-Santé Laval et le Centre d'entraide du Marigot (CEM) et est subventionné par la Société d'Habitation du Québec (SHQ).

Agenda



Travaux majeurs prévus en 2022



Habitations de la Renaissance

Réfection du parement extérieur.

Les travaux consistent à refaire toute l'apparence extérieure du bâtiment ainsi que l'entrée principale. Cela comprend aussi une amélioration de l'étanchéité, l'isolation, l'éclairage extérieur, les gouttières et les terrasses extérieures.

Les travaux avancent bien pour le premier bâtiment (2155, boul. de la Renaissance). La nouvelle isolation extérieure est posée et la nouvelle brique devra l'être bientôt. Pour ce qui est du deuxième bâtiment, les travaux de démolition devront commencer sous peu. Pour le bâtiment 2165 la démolition de la brique est en cours. Les travaux devraient être terminés pour la fin juin.



Habitations Laval-Ouest

Rénovation cuisines, salles de bain et buanderies communautaires.

Le projet a 3 volets : rénovation des cuisines/salles de bain

dans les logements, le remplacement des revêtements de plancher dans les espaces communs (y compris les escaliers) et la rénovation des buanderies communautaires.

La nouvelle configuration des armoires de cuisine donnera plus d'espace pratique. Le choix des matériaux dans la salle de bain sera moderne et durable.

Les travaux ont débuté le 14 mars dernier.



Plusieurs ensembles immobiliers

Inspection des parements extérieurs

Selon la loi, tous les 5 ans, l'Office est tenu de faire faire l'inspection des bâtiments de 5 étages ou plus par un professionnel.

Vous avez peut-être remarqué que, depuis l'été dernier, des personnes examinaient les parements extérieurs. Suite à ces inspections, quelques correctifs mineurs seront faits afin que les parements extérieurs et balcons soient en parfait état.

Toutes les inspections ont eu lieu.



Manoir Arthur-Sauvé

Réparation de la toiture

Afin de prolonger la durée de vie du bâtiment, nous allons refaire toute la toiture de la bâtisse.

Un entrepreneur a été sélectionné et les locataires seront avertis sous peu de la date des travaux.

Manoir Marc-Perron

Réfection de la descente de stationnement

À cause d'une détérioration de la descente pour accéder au stationnement souterrain, celle-ci sera complètement refaite.

Un entrepreneur a été sélectionné et les travaux auront lieu lorsque la neige sera partie. Les locataires qui utilisent le stationnement seront avertis sous peu de la marche à suivre durant les travaux.

Rappel

Renouvellement de votre bail



Cette année, les techniciennes en sélection et location se déplaceront dans les immeubles ayant une salle communautaire pour le renouvellement de baux. Vous serez avisés au préalable de leur visite afin de vous préparer à cette rencontre.

Renouvellement de votre bail

Vous recevrez une enveloppe de l'Office avec l'inscription IMPORTANT. Dans cette enveloppe, vous trouverez « la demande de renseignements pour la détermination de loyer » pour la reconduction de votre bail, une grande feuille jaune.



- ☐ Demande de renseignements pour la détermination du loyer (remplir et signer);
- ☐ Avis de cotisation provincial 2021 pour tous les adultes;
- ☐ Relevé de pension alimentaire reçue ou payée;
- ☐ Certificat d'immatriculation;
- ☐ Pour les enfants de 18 ans et plus, preuve de fréquentation scolaire.
- ☐ Preuve d'assurance pour les locataires des habitations Louise-Beauchamp, Raymond-Goyer et Pie-X.

Voici les trois étapes que vous devrez faire :

- 1** Remplir le formulaire « Demande de renseignements pour la détermination du loyer » et le signer;
- 2** Faire des photocopies de tous les documents demandés, car nous n'acceptons aucun original.
- 3** Déposer le tout à la réception de l'Office durant nos heures d'ouverture (boîte postale) ou nous faire parvenir le tout par la poste.

Lorsque vous venez à nos bureaux pour déposer vos documents, vous ne pouvez pas rencontrer la technicienne; c'est pourquoi vous devez faire des photocopies et remettre le tout à la réception ou à la boîte postale. La technicienne prendra connaissance de votre dossier et si tout est complet, préparera votre bail et vous le fera parvenir par la poste.

N'oubliez pas que chaque dossier est unique (revenus, services, etc.), aucun bail n'est identique et ne peut se comparer. **Pour toute question relative au bail, contactez nos techniciennes en sélection et location au : 450 688-0184, postes 105 et 107.**

Vous avez 30 jours après la réception de la demande de renseignements pour retourner vos documents. Consultez les dates dans le tableau suivant :

	Date de fin de bail	Délai maximal de remise des documents
Résidence Cartier	31 mai	30 avril 2022
Habitation Louise-Beauchamp	30 juin	30 avril 2022
Habitation Raymond-Goyer	30 juin	30 avril 2022
Habitations Pie-X	30 juin	30 avril 2022
Résidence Monod	31 août	30 juin 2022
Manoir Marc-Perron	31 août	30 juin 2022
Manoir des Châteaux	31 août	30 juin 2022
Place Saint-Martin	30 septembre	31 juillet 2022
Manoir Paul-Boudrias	31 octobre	31 août 2022
Manoir Jean-Paul Pépin	31 octobre	31 août 2022
Manoir du Sablon	31 octobre	31 août 2022
Manoir Arthur-Sauvé	31 octobre	31 août 2022
Résidence Vimont	31 octobre	31 août 2022
Manoir des Mille-Îles	31 octobre	31 août 2022
Habitations Laval-Ouest	31 octobre	31 août 2022
Place Raymond-Jubenville	31 octobre	31 août 2022
Habitations de la Renaissance	31 octobre	31 août 2022
Habitation Val-Martin	30 novembre	30 septembre 2022
Résidence Chomedey	30 novembre	30 septembre 2022

Impôts

Il est obligatoire de faire votre déclaration de revenus au fédéral et au provincial. La date limite est le 30 avril 2022. Comme vous bénéficiez d'un logement à prix modique, vous ne recevez pas de Relevé 31. Ce document n'est donc pas exigé lors de votre déclaration d'impôt.

Retraite

Un nouveau départ pour Eileen

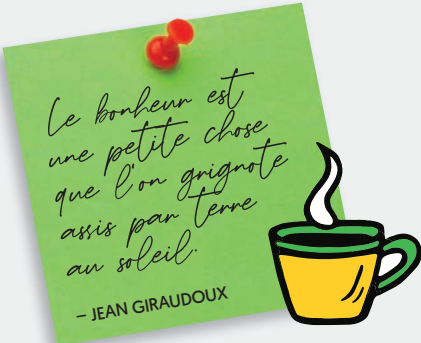


Au cours des 13 dernières années, l'équipe de l'Office a eu la chance de côtoyer Eileen Madden, une employée, loyale, travaillante et aimée de tous. Le 1^{er} décembre 2021, notre collègue a pris le chemin de la retraite pour débiter une toute nouvelle aventure tant méritée ! Nous la remercions pour ses loyaux services et lui souhaitons de vivre une retraite tout aussi extraordinaire, diversifiée et remplie de beaux projets !

////////////////////////////////////

Moments de bonheur

C'est quoi le bonheur pour vous ?



Hommage

Merci madame Desmeules



J'aimerais prendre un moment afin de rendre hommage à Madame Sandra Desmeules qui a siégé pendant les 8 dernières années à titre de membre du Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Laval. Mme Desmeules a agi en tant que vice-présidente du CA et a été une membre active du comité des ressources humaines. Plusieurs décisions importantes ont été prises pendant ses différents mandats, notamment le projet de régénération et revitalisation des Immeubles Val-Martin, la mise en service du service d'aide à la recherche de logement et la démarche de planification stratégique. Le conseil a pu compter

sur son enthousiasme, son assiduité, sa volonté d'aider les locataires et guider la direction dans la prise de la meilleure décision possible.

Étant membre du conseil municipal dans le district Concorde Bois-de-Boulogne et membre du comité exécutif de la ville de Laval, Sandra poursuit son implication auprès des citoyens de Ville de Laval.

Merci Sandra, tu vas manquer au conseil d'administration et tu seras toujours la bienvenue.

Nicholas Borne
Président du conseil d'administration

Mention d'honneur

À vous, chers locataires qui...



- Respectez les règlements d'immeuble afin de maintenir la jouissance des lieux pour tous.
- Prenez le temps de nous contacter pour nous aviser d'une situation où notre intervention est requise.
- Aidez vos voisins à mobilité réduite pour le transport de leur sac d'épicerie ou pour leur tenir la porte.

merci!



Office municipal
d'habitation de Laval

Pour nous joindre



Heures d'ouverture
de nos bureaux
Du lundi au vendredi
De 8 h 30 à 12 h
et de 13 h 15 à 16 h 30



T 450 688-0184
F 450 688-9023



www.omhlaval.ca
info@omhlaval.ca



Notre horaire pour
la fête de Pâques

Bureaux fermés :
Vendredi 15 avril
Lundi 18 avril



Office municipal
d'habitation de Laval
3320, rue des Châteaux
Laval (Québec) H7V 0B8

Info santé : 811

Info social : 811 option 2

Info ressources : 211

Ville de Laval : 311



Vos réactions

Si vous désirez que nous parlions
d'un sujet qui pourrait vous
intéresser, n'hésitez pas à nous
en faire part :
communication@omhlaval.ca